



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ELECTIONS DES MEMBRES DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET DES DÉLÉGUÉS CONSULAIRES

AVIS DE DEPOT DES LISTES ELECTORALES

Les listes électorales établies en vue du renouvellement des membres des chambres de commerce et d'industrie et des délégués consulaires sont publiées du 18 juillet au 25 août 2016.

Ces listes peuvent être consultées :

- à la préfecture de Meurthe-et-Moselle, bureau de la citoyenneté, 6, rue Sainte Catherine (1^{er} étage) à Nancy
- à la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle, 53, rue Stanislas à Nancy
- au tribunal de commerce de Briey, pour le ressort du tribunal de commerce de Briey
- au tribunal de commerce de Nancy, pour le ressort du tribunal de commerce de Nancy

Tout électeur est autorisé à prendre communication de la liste électorale et à en prendre copie à ses frais auprès de la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle.

Les réclamations éventuelles relatives à l'établissement de ces listes seront déposées auprès du secrétariat de la commission d'établissement des listes électorales, soit à la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle, 53, rue Stanislas 54000 NANCY, soit au greffe du tribunal de commerce de Nancy, cité judiciaire, rue général Fabvier 54000 NANCY du **18 juillet au 25 août 2016**.

La commission statuera sur les réclamations **au plus tard le 2 septembre 2016**.

Les décisions de la commission peuvent être contestées devant le tribunal d'instance de Nancy, dans le ressort duquel est située la chambre de commerce et d'industrie dans les 10 jours suivant la décision de la commission.